

8

opposition des mairies d'Amiens et de Montdidier et du certificat de contrat de mariage lesquels ayant été paraphés par les parties et par nous demeurent annexés au présent registre. Que du chapitre VI du titre du mariage du code civil nous avons reçu de chacune des parties l'une après l'autre la déclaration qu'elles veulent se prendre pour mari et femme et nous avons prononcé au nom de la loi que: Chibacel Jules Fernand Georges et Lebel Nelly Marie Armande, sont unis par le mariage. De quoi nous avons dressé acte en présence de Camont Paul, lieutenant, âgé de trente cinq ans, demeurant à Tormes (ville) Sadet Philibert adjudant au soixante deuxième régiment d'infanterie en garnison à Amiens, âgé de trente cinq ans, amis du contractant et Desgardin Valéry Eliacin, cultivateur, âgé de quarante huit ans, Desgardin Valéry Jacques, cultivateur, âgé de vingt quatre ans, domiciliés en cette ville, amis de la contractante, Et lecture a été donnée du présent acte aux parties, aux père et mère du contractant, au père de la contractante et aux témoins qui ont signé avec nous.

Nelly Lebel
J. Desgardin

Desgardin

M 263

M. Chibacel Jules Fernand
Georges Lebel

+ Rosidal Eugène, sergent major au soixante deuxième de ligne, en garnison à Amiens, âgé de vingt cinq ans. Tous trois notés nuls.

4721

Nelly Lebel

Desgardin

M. Chibacel Jules Fernand
Georges Lebel

Desgardin

Desgardin